

Séance publique du 2 mai 2007

Délibération n° 2007-4074

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Abords de la Maison des jeunes et de la culture (MJC) - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 avril 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'aménagement des abords de la Maison des jeunes et de la culture (MJC) s'inscrit dans le projet urbain du grand projet de ville (GPV) de Rillieux la Pape.

Située à proximité immédiate du centre chorégraphique national récemment construit, la future MJC doit être réalisée au cours du 1er semestre 2007, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Rillieux la Pape.

Le terrain attribué à l'opération est bordé au nord par l'avenue Général Leclerc et au sud par le parc des Balmes, terrain arboré qui surplombe. Les parcelles situées dans le périmètre de l'opération sont de domanialité commune de Rillieux la Pape, Opac de l'Ain et Communauté urbaine.

Les abords de la future MJC nécessitent une attention particulière en termes d'environnement et d'accueil du public, afin d'harmoniser les différentes composantes du quartier. Le projet s'attachera à prendre en compte les différents flux piétons et automobiles dans l'esprit de la requalification des abords du centre chorégraphique national. Il devra également s'inscrire dans la réflexion concernant la future urbanisation des balcons de Sermenaz.

L'ensemble des travaux sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine. Le coût de l'opération est à ce jour estimé à environ 1,42 M€ TTC, avec des participations attendues de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) et de la Région. Les travaux pourraient se réaliser en 2008. Les travaux d'éclairage public seront effectués et financés par la commune de Rillieux la Pape.

Dans un premier temps, il convient de mettre en place le budget nécessaire à la maîtrise d'œuvre de conception et aux études techniques de cette opération, évalué à 190 000 € TTC.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 26 mars 2007 et du Bureau le 16 avril 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'engagement des études de l'opération d'aménagement des espaces extérieurs de la Maison des jeunes et de la culture (MJC) à Rillieux la Pape.

2° - L'opération Rillieux la Pape : abords de la Maison des jeunes et de la culture, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 190 000 € en dépenses, selon l'échéancier prévisionnel de crédits de paiement suivant :

- 50 000 € en 2007
- 140 000 € en 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,